

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Afférents au Comité Syndical	177
En exercice	177
Dont collège des affaires communes	177
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	27

L'an deux mille vingt cinq

et le onze avril

A 09h00 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 4 avril 2025, régulièrement convoqué par courrier du 27 mars 2025 n'ayant atteint le quorum que pour le collège Eau potable, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 11 avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 08, collège assainissement non collectif : 06, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 02. Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00

Date de la convocation
7 avril 2025

Monsieur VAILLANT Jackie est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT

Date d'affichage
7 avril 2025

Vu l'article L 313-1 du Code de la fonction publique,

Vu la délibération 2024-26 du Comité syndical du 13 décembre 2024 fixant le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant la nécessité de modifier la forme du tableau des effectifs du Syndicat en accord avec l'article L 313-1 du Code de la fonction publique,

Il expose également que, compte tenu de la gestion des services, des réorganisations potentielles de ceux-ci, et des évolutions de carrière prévisionnelles des agents, il y a lieu de procéder à la création de certains emplois et éventuellement permettre aux agents de profiter d'un avancement de grade ou d'être promus au sein du Syndicat.

Le Comité syndical décide :

- de fixer, à partir du 1^{er} mai 2025, le tableau des effectifs du Syndicat suivant le tableau annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Bureau à modifier par délibération les postes décrits dans ledit tableau, sans modifier leur nombre ou leur affectation, et en fonction des crédits inscrits au budget, pour adapter les emplois aux éventuelles réorganisations des services et aux conditions du recrutement des agents ;
- d'autoriser le Président, dans la limite des emplois inscrits au tableau objet de la présente délibération :
 - à recruter des agents à titre non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
 - à conclure des contrats à durée déterminée pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou de contractuels sur des emplois permanents ;
 - à fixer l'indice de rémunération en cas de recrutement de contractuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,
Jean-Pol RICHELET

après dépôt en Sous Préfecture
Le 11 avril 2025
et publication ou notification
Le 11 avril 2025



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Emplois permanents

Emploi	Grade		Cat	Statut	Temps travail	Observations
Service Administration Générale						
Directeur	Ingénieur principal Attaché principal Ingénieur Attaché Technicien principal de 1ère classe	YA	A/B	T	TC	POURVU
Directeur	Ingénieur principal Attaché principal Ingénieur Attaché Technicien principal de 1ère classe		A/B	T	TC	NON POURVU
Responsable de la gestion administrative du personnel, de gestion comptable et de la gestion institutionnelle	Attaché principal Attaché Rédacteur principal de 1cl	DF	B/A	T	TC	POURVU
Secrétaire spécialité comptabilité, gestion des ressources humaines et chargée d'accueil	Rédacteur Adjoint administratif principal de 1cl Adjoint administratif principal de 2cl Adjoint administratif	VF	C/B	T	TC	POURVU
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1cl Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique	GL	C	T	TNC 16h	POURVU
Service Adduction Eau Potable						
Responsable du service public de l'eau potable	Ingénieur principal Ingénieur Technicien principal de 1cl	OJ	B/A	T	TC	POURVU
Secrétaire	Rédacteur principal de 2cl Rédacteur Adjoint Administratif principal de 1cl Adjoint administratif principal de 2cl Adjoint administratif		C/B	T	TNC 17h50	NON POURVU
Responsable de l'équipe opérationnelle du service eau potable	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien	AN	C/B	T	TC	POURVU
Adjoint au responsable de l'équipe opérationnelle du service eau potable	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	DL	C/B	T	TC	POURVU
Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	RF	C	T	TC	POURVU
Agent en charge de la logistique du service eau potable	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	FB	C	T	TC	POURVU

Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	JLB	C	T	TC	POURVU
Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	BB	C	T	TC	POURVU
Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	JT	C	T	TC	POURVU
Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	OM	C	T	TC	POURVU
Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	OW	C	T	TNC 17h50	POURVU
Fontainier	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2cl Adjoint technique principal de 1cl Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	XN	C	T	TC	POURVU
Régie Eau Potable dotée de la simple autonomie financière						
Directeur de Régie EAU	Ingénieur Ingénieur principal		A	CDD	TNC 6h	NON POURVU
Secrétaire spécialité facturation	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2cl Adjoint administratif principal de 1cl Rédacteur Rédacteur principal de 2cl	LM	C/B	T	TC	POURVU Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut
Secrétaire	CDD OU CDI de droit privé		Groupe 2/3		TNC 17h50	NON POURVU
Régie Service Public d'Assainissement dotée de la simple autonomie Financière						
Directeur de Régie SPANC	Ingénieur Ingénieur principal Technicien principal de 1ère classe		A	CDD	TNC 6h	NON POURVU
Responsable du service public de l'assainissement non collectif et collectif	Ingénieur Attaché Technicien principal 1cl	FCC	B/A	T	TC	POURVU Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 008-240800912-20250411-C202519-DE

Technicien du service public de l'assainissement non collectif	CDD OU CDI de droit privé	EB	Groupe 3/4	CDI	TC	POURVU
Technicien du service public de l'assainissement non collectif	CDD OU CDI de droit privé	PP	Groupe 3/4	CDD	TC	POURVU
Agent assurant les diagnostics, contrôles périodiques et entretiens des assainissements non collectifs.	CDD OU CDI de droit privé	CG	Groupe 2/3	CDI	TC	POURVU
Agent assurant les diagnostics, contrôles périodiques et entretiens des assainissements non collectifs.	CDD OU CDI de droit privé	EK	Groupe 2/3	CDI	TC	POURVU
Secrétaire SPANC	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2cl Adjoint administratif principal de 1cl Rédacteur	EM	C/B	T	TC	POURVU Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut

Emplois non permanents						
Emploi	Motif du contrat	Rémunération	Cat	Statut	Temps travail	Observations
Service Administration Générale						
Secrétaire	article L.332-23-1 du CGFP : besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs	C/B	CDD	TNC	NON POURVU
Service Adduction Eau Potable						
Secrétaire	article L.332-23-1 du CGFP : besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs	C/B	CDD	TNC	NON POURVU
Fontainier	article L.332-23-1 du CGFP : besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	CDD	TC	NON POURVU
Régie Eau Potable dotée de la simple autonomie financière						
Fontainier	CDD de droit privé		Groupe 3	CDD	TC	NON POURVU
Secrétaire	CDD de droit privé		Groupe 3	CDD	TC	NON POURVU
Régie Service Public d'Assainissement dotée de la simple autonomie Financière						
Technicien du service public de l'assainissement non collectif	CDD de droit privé		Groupe 3/4	CDD	TC	NON POURVU
Agent assurant les diagnostics, contrôles périodiques et entretiens des assainissements non collectifs.	CDD de droit privé		Groupe 3	CDD	TC	NON POURVU

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le
 ID : 008-240800912-20250411-C202519-DE